

LIVRET D'ACCUEIL DU STAGIAIRE EN FORMATION

A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD-PAS-DE-CALAIS



30 JUIN 2023

Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais

56 Avenue Roger Salengro -BP80039 –

62051 SAINT LAURENT BLANGY CEDEX

03 21 60 57 57 – contact@npdc.chambagri.fr

Numéro de déclaration d'activité : 31 59 07675 59

À la Préfecture du Nord

Sommaire

INTRODUCTION	3
VOUS SATISFAIRE NOTRE PRIORITE	4
AVANT VOTRE FORMATION	5
La convocation	
Le programme	
Le questionnaire préalable	
Le contrat ou la convention	
PENDANT VOTRE FORMATION	6/7
Nos méthodes pédagogiques	
Evaluer vos acquis	
Validation de votre formation	
Evaluation de votre satisfaction	
SALLES ET EQUIPEMENTS	8/9/10/11/12
DES MODALITES DE FORMATION VARIEES	13
Présentiel	
FMD	
FOAD	
HORAIRES ET REPAS	14
ACCESSIBILITE	15
TARIFS	16
LES AIDES AU FINANCEMENT	17/18
Crédit d'impôt	
Service de Remplacement	
CPF	
Demandeur d'emploi	
OCAPIAT	
VIVEA	
REGLEMENT INTERIEUR	19
CONDITIONS GENERALES	20
SECURITE ET PROTOCOLE D'ACCUEIL Covid	21/22
POURQUOI UNE FORMATION ET COMMENT S'INSCRIRE ?	23

INTRODUCTION

Accueil du stagiaire

Madame, Monsieur,

Dans un contexte de mutations où les savoirs évoluent en permanence, il est primordial d'acquérir de nouvelles compétences tout au long de la vie.

La Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais est heureuse de vous accueillir dans le cadre de votre projet de formation.

Nous vous proposons des formations en expertises transverses – économie, gestion, stratégie – et en expertises métiers – territoire et environnement, productions végétales, productions animales, circuits courts et agritourisme, énergie. Notre offre est modernisée avec des stages alliant présentiel et distanciel.

Ce guide vous permet de connaître toutes les conditions et les informations pratiques ainsi que les conditions de déroulement pédagogique et administratif de votre formation.

Nos équipes se mobilisent tous les jours et mettent en œuvre pour que votre formation corresponde à vos attentes.

*Nous vous souhaitons une très bonne formation
Le service formation de la Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais*



Guilaine DESSENNE
Responsable Service Formation
] 03.21.60.57.51
] 06.42.87.73.11
Guilaine.dessenne@npdc.chambagri.fr



Jeanne HUGUET
Chargée de mission Formation
] 03.62.61.42.06
] 06.75.21.09.80
Jeanne.huguet@npdc.chambagri.fr



Liliane DESSE
Assistante Formation
] 03.62.61.42.14
liliane.desse@npdc.chambagri.fr



Delphine LAGACHE
Assistante Formation
] 03.20.88.65.90
delphine.lagache@npdc.chambagri.fr



Florence MAHIEUX
Ingénieur Formation
] 03.21.10.01.66
] 06.85.20.84.37
florence.mahieux@npdc.chambagri.fr



Yoann DELAPLACE
Ingénieur Formation
] 03.28.50.16.47
] 06.77.01.79.89
yoann.delaplace@npdc.chambagri.fr

VOUS SATISFAIRE NOTRE PRIORITE !

La Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais est certifiée pour son activité formation dans le cadre de la Démarche Qualité Performance du réseau des Chambres d'agriculture, depuis 2019 et depuis mars 2022 nous sommes certifiés Qualiopi.



Chambre d'agriculture
Nord-Pas de Calais
Bilan qualité formation 2022



Nos clients sont satisfaits et ils nous le font savoir.

SATISFACTION GLOBALE

97%
de clients satisfaits
ou très satisfaits
DE LA FORMATION



97,3% des clients satisfaits de la qualité des interventions



de clients satisfaits
**DE LA RÉPONSE AUX
ATTENTES
EN FORMATION**



de clients satisfaits
**DE L'ORGANISATION
DES FORMATIONS**



de clients satisfaits
**DE LA TRANSÉRABILITÉ
DES ACQUIS
DE LA FORMATION**

*Bilan qualité issu de l'enquête satisfaction 2022 (1 048 retours stagiaires)

hautsdefrance.chambre-agriculture.fr/formation-agricole

AVANT VOTRE FORMATION

Nous vous envoyons !

LA CONVOCATION

Qui vous mentionne, les lieux, dates, horaires, le nom du responsable de stage, les coordonnées de votre contact au service formation

LE PROGRAMME

Qui détaille les objectifs, le contenu, les dates, horaires, durée, modalités (présentiel/distanciel), les méthodes pédagogiques, les modalités d'évaluation des acquis, les intervenants, le responsable de stage, les coordonnées de votre contact au service formation, le tarif, les prérequis

LE QUESTIONNAIRE PRÉALABLE

Afin de mieux cerner vos besoins, vos attentes. Ce questionnaire prévoit également la prise en compte de situations ou difficultés tel un handicap. La possibilité d'une compensation, d'une assistance sera alors étudiée

LE CONTRAT OU LA CONVENTION

Qui a pour objectif de formaliser les relations entre l'organisme de formation et le stagiaire, de formaliser le prix et les conditions générales.

QUESTIONNAIRE PRÉALABLE À LA FORMATION



À RENVoyer LE **DERNIER DÉLAI**
à responsable de stage
par fax ou mail :

Vos réponses à ce questionnaire fourniront des informations au(x) formateur(s) pour adapter la formation au plus près de vos besoins et de vos attentes

Vous êtes inscrit(e) à la formation «**TITRESTAGE**»
N° «**NUMVIVEA**» - Du «**DATEDEBUTSTAGE**» au «**DATEFINSTAGE**»

Nom : Prénom :

Qu'est-ce qui vous a conduit à participer à cette formation ?

Selon vous, quel niveau de maîtrise avez-vous sur les points suivants ?

	1	2	3	4

1 = je ne maîtrise pas du tout - 4 = Je maîtrise très bien

Question spécifique 1

Question spécifique 2

Question spécifique 3

Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème ?

- NON
 OUI - Laquelle et quand ?

Quelles sont vos attentes par rapport à cette formation ?

Quelles informations souhaitez-vous nous communiquer pour favoriser votre accueil et votre participation à cette formation ?

26/10/21

PROAGRI
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

FORMATION
Bien-être animal en élevage de poulets de chair

Objectifs :

Être capable d'élever des poulets de chair en respectant la Directive bien-être (obtention du CREPEC).

Contenu :

- Définition du bien-être animal (BEA), origine et réglementation
- Clés du BEA en élevage et conditions à respecter
- Leviers de réussite (alimentation, abreuvement, confort des animaux, etc.)
- Bases en santé animale, critères d'alerte et documents obligatoires
- Identification des bonnes pratiques d'élevage

Public visé :

Éleveurs de poulets de chair (exploitants agricoles, conjoints collaborateurs, aides familiaux et salariés agricoles des Hauts-de-France)

Pré requis :

Aucun

Durée :

7 heures

Date, horaire et Lieu :

Jeu. 13 janvier 2022 de 9h à 17h à ESQUELBECC

Méthodes pédagogiques :

Apports théoriques par diaporama, échanges avec les participants, cas concrets sur le terrain

Modalités d'évaluation des acquis :

- En amont de la formation : Questionnaire préalable à la formation renseigné par les stagiaires
- Fin de stage : Auto-évaluation des acquis
- Autre modalité : Quiz en cours de formation

Intervenante :

Félicie AULANIER, chargée d'études Bien-être animal et productions alternatives avicoles, Chambre d'Agriculture de Bretagne

Responsable de stage :

Florence SERRURIER, conseillère avicole et animatrice CRAVI, Chambre d'Agriculture Nord Pas de Calais

Contact - Inscription :

Colette WACHEUX : 03 21 60 57 70 - colette.wacheux@rdpc.chambagri.fr

Coût :

Public éligible VIVEA : 70 € (VIVEA participe au financement de cette formation)

Autre public : 230 €

VIVEA participe au financement de cette formation

Pour valider l'inscription, un contrat est envoyé aux participants avant leur entrée en formation. Il doit être signé et retourné avec le règlement, ou présenté au plus tard le premier jour de la formation. Une attestation de fin de formation est remise aux participants à l'issue de la formation.

Inscription possible jusqu'à 48 heures (soirées) avant le début de la formation, sous réserve de place disponible, en nous contactant. Vous pouvez consulter le règlement préalable aux conditions générales de vente - les résultats des enquêtes de satisfaction client sur [votre internet](#) ou les obtenir sur demande.

Inscription possible jusqu'à 48 heures (soirées) avant le début de la formation, sous réserve de place disponible, en nous contactant. Vous pouvez consulter le règlement préalable aux conditions générales de vente - les résultats des enquêtes de satisfaction client sur [votre internet](#) ou les obtenir sur demande.



Site Internet des Chambres d'Agriculture des Hauts de France

26/10/21

PENDANT VOTRE FORMATION

NOS METHODES PEDAGOGIQUES

Nos formations en présentiel sont dispensées avec des méthodes pédagogiques variées en alternant des séquences théoriques et pratiques :

- Apports théoriques : diaporamas illustrés, vidéos ...
- Echanges entre stagiaires et travaux de groupe
- Brainstorming
- Mises en situation
- Jeux de rôles
- Exercices
- Démonstrations
- Visites sur le terrain
- Etudes et analyses de documents

EVALUER VOS ACQUIS

Nous procédons à une évaluation de vos acquis en cours de formation et/ou en fin de formation. Cette évaluation permet de valider l'acquisition des connaissances.

En amont de la formation : positionnement de chaque stagiaire avant l'entrée en formation pour les formations qui le nécessitent (perfectionnement, informatique...).

Au cours de la formation : Exercices pratiques, mises en situation de travail, tests, quizz...pour valider l'appropriation et la compréhension de chaque notion abordée en formation par les participants.

En fin de formation : validation des acquis par un questionnaire à compléter par les stagiaires. Dans le cas de formations délivrant un certificat (Certiphyto, SST...), chaque stagiaire est évalué : test, quizz, mise en pratique...

Une évaluation à froid est effectuée pour les formations supérieures à 14h

La correction de l'évaluation a lieu en commun avec le formateur. Il peut revenir sur certaines informations s'il estime que certains points méritent d'être précisés.

PENDANT VOTRE FORMATION

VALIDATION DE VOTRE FORMATION

En fin de formation ou dans le mois qui suit, nous vous fournissons votre certificat de réalisation attestation de présence.

Ce document est à conserver.


Si vous êtes éligible au crédit d'impôt, votre comptable vous demandera ce document.

EVALUATION DE VOTRE SATISFACTION

A la fin de votre formation, nous vous demandons de remplir un questionnaire d'évaluation afin de mesurer votre satisfaction sur plusieurs points :

- Accueil
- Logistique
- Qualité des interventions et animations
- Pédagogie


Vos appréciations, vos commentaires font l'objet d'une analyse et d'un traitement par le service formation dans le cadre de nos démarches qualité et d'amélioration continue.

 **Evaluation de fin de stage**
Votre avis nous intéresse et nous fait progresser.
Merci de compléter ce questionnaire.

Nom - Prénom _____

Intitulé de la formation : 62 - Comprendre et pratiquer l'aromathérapie, médecine naturelle
Date(s) : 25/05/2023 au 25/05/2023 Avesnelles
N° VIVEA : R032/2023/755 Responsable de stage : MME Lucile JANOT


Je reconnais que tous les supports pédagogiques de cette formation m'ont été remis.

1. De manière générale, êtes-vous satisfait de la formation que vous venez de suivre ?


2. Cette formation a-t-elle répondu à vos attentes ?
 non plutôt non plutôt oui oui


3. Utiliserez-vous ce que vous avez vu au cours de ce stage ?
 pas du tout quelques points de nombreux points tout

Citez-nous ce que vous pensez changer dans vos pratiques ou mettre en place

4. Quelle est votre appréciation sur les contenus et interventions (animation, pédagogie, supports utilisés, séquence à distance...)?


Commentaire : _____

5. L'organisation vous a-t-elle convenu (accueil, informations, dates, lieu, horaires...)?
 non plutôt non plutôt oui oui

 Tournez la page SVP...

6. A l'issue de cette formation, pensez-vous mieux maîtriser les thèmes suivants ?

Thèmes abordés en formation	Non	Plutôt non	Plutôt oui	Oui
1 - Pourriez-vous faire vos propres mélanges pour agir sur certaines pathologies dans votre élevage ?				
2 - Savez-vous reconnaître les différentes huiles essentielles ?				
3 - Avez-vous bien en tête les règles de sécurité concernant l'utilisation des huiles essentielles ?				

Commentaire : _____

Quels sont les points qui restent encore obscurs ?

7. Comment avez-vous connu la formation ?
 Carnet de formation de la Chambre Site Journal
 Courrier/tract Appel Bouche à oreille Autres: _____

8. Vos remarques et suggestions d'amélioration sur le contenu et les modalités en présentielle ou à distance ; sur les conditions d'accès à la plateforme à distance...

9. Les autres formations que vous aimeriez suivre sur ce sujet ou un autre :

Merci !

SALLES ET EQUIPEMENTS

En présentiel, La Chambre d'agriculture dispose de 14 salles de formation au siège à Saint Laurent Blangy

SALLE HAUT DE FRANCE

Capacité d'accueil maxi 100



WIFI



Configuration
modulable



Vidéo
projecteur



SALLE ROUSSEL

Capacité d'accueil maxi 20



WIFI



Configuration
modulable



Vidéo
projecteur



SALLE DARRAS

Capacité d'accueil maxi 20



WIFI



Configuration
modulable



Vidéo
projecteur



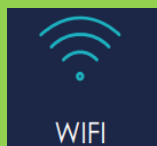
2 SALLES VISIO

SALLE VISIO

Capacité d'accueil maxi 10

SALLE DIRECTION

Capacité d'accueil maxi 10



SALLE TERRE EN FETE

Capacité d'accueil maxi 10

SALLE CARLU

Capacité d'accueil maxi 12

SALLE LECLERCQ

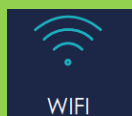
Capacité d'accueil maxi 15

SALLE CLAY

Capacité d'accueil maxi 10

SALLE BOCQUET

Capacité d'accueil maxi 24



**Vidéo projecteur
sous réservation**

SALLE DELEAU

Capacité d'accueil maxi 70

SALLE BELLENGIER

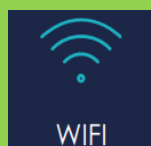
Capacité d'accueil maxi 24

SALLE GENERAL DE LA BRETESCHE

Capacité d'accueil maxi 40/50

SALLE LEFEBVRE

Capacité d'accueil maxi 15



SALLES ET EQUIPEMENTS

Pour toutes réservations de salle de formation ou de matériel, la Chambre d'agriculture dispose auprès de notre hôtesse d'accueil, des agendas de réservation

AGENDA RESERVATION DES SALLES

sem 31	Lundi 03 juillet	Mardi 04 août	Mercredi 05 août	Jeudi 03 août	Vendredi 04 août
Bâtiment Michel DALLE (direction)					
Direction	AM	AM	AM	AM	AM
	AM	AM	AM	AM	AM
	F	F	F	F	F
Delaunay 20 pers	AM	AM	AM	AM	AM
	F	F	F	F	F
Bâtiment C14					
Darras Sous sol 20 pers	AM	AM	AM	AM	AM
	AM	AM	AM	AM	AM
	F	F	F	F	F
Bellefleur 24 pers	AM	AM	AM	AM	AM
	AM	AM	AM	AM	AM
	F	F	F	F	F
Lefebvre 2ème étage 13 pers	AM	AM	AM	AM	AM
	AM	AM	AM	AM	AM
	F	F	F	F	F
Bâtiment Jean Delaunay (du fond - élevage)					
General de la Breteche Sous sol 40/50 pers	AM	AM	AM	AM	AM
	AM	AM	AM	AM	AM
	F	F	F	F	F
Clay 3er étage 10 pers	AM	AM	AM	AM	AM
	AM	AM	AM	AM	AM
	F	F	F	F	F
Bâtiment D141 Debussche (1er nouveau bâtiment)					
Leclercq 15 pers	AM	AM	AM	AM	AM
	AM	AM	AM	AM	AM
	F	F	F	F	F
Boquet 1er 24 pers	AM	AM	AM	AM	AM
	AM	AM	AM	AM	AM
	F	F	F	F	F
Carlu 3er étage 12 pers	AM	AM	AM	AM	AM
	AM	AM	AM	AM	AM
	F	F	F	F	F
Roussel 2ème étage 20 pers	AM	AM	AM	AM	AM
	AM	AM	AM	AM	AM
	F	F	F	F	F
Bâtiment Krause (2ème nouveau bâtiment)					
Hauts de France 10	AM	AM	AM	AM	AM
	AM	AM	AM	AM	AM
	F	F	F	F	F
Visio 3er étage	AM	AM	AM	AM	AM
	AM	AM	AM	AM	AM
	F	F	F	F	F
Terres en filles 2ème étage 10 pers	AM	AM	AM	AM	AM
	AM	AM	AM	AM	AM
	F	F	F	F	F

AGENDA RESERVATION DE MATERIEL

- Vidéoprojecteur
- Code WiFi
- Autres matériels



En présentiel, La Chambre d'agriculture dispose sur d'autres sites des salles de formation

CHAMBRE D'AGRICULTURE

Antenne Pôle Légumes

Route d'Estaires 62840 LORGIES

Salle de réunion

Capacité d'accueil 100

Vidéoprojecteur intégré

Salle visio

Capacité d'accueil maxi 8

Vidéoprojecteur intégré

Salle coworking

Capacité d'accueil maxi 16

Vidéoprojecteur intégré

GEDA DU GEDA FLANDRE INTERIEURE

ZA La Creule 59190 HAZEBROUCK

Capacité d'accueil maxi

Salle FAGOO

Capacité d'accueil plus 15

Vidéoprojecteur intégré

Salle WYCKAERT

Capacité d'accueil maxi 15

Vidéoprojecteur intégré

CHAMBRE D'AGRICULTURE

299 boulevard de Leeds 59000 LILLE

Entrée Chambre de Commerce et d'industrie

Capacité d'accueil maxi 11

Vidéoprojecteur intégré

GEDA AVESNE/TERNOIS

1 Place de Verdun 62130 ST POL SUR
TERNOISE

Capacité d'accueil maxi 25

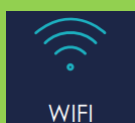
Vidéoprojecteur intégré

GEDA ARTOIS CAMBRESIS

61 Bis Route Nationale 62860 MARQUION

Capacité d'accueil maxi 15

Vidéoprojecteur intégré



En présentiel, La Chambre d'agriculture dispose sur d'autres sites des salles de formation

GEDA DU HAUT PAYS

LYCEE AGRICOLE DE RADINGHEM
60 Rue Principale 62310 RADINGHEM

Capacité d'accueil maxi 10

Vidéo projecteur et écran mobile à prévoir

GEDA DE CALAIS ST OMER

15 Place Tassencourt 62610 ARDRES
Capacité d'accueil maxi 17

Vidéo projecteur et écran mobile à réserver à l'avance

GEDA DU BOULONNAIS

3 Rue de l'Eglise 62240 DESVRES

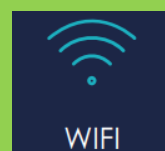
Capacité d'accueil maxi 20

Vidéo projecteur à réserver à l'avance et écran dans la salle

GEDA DE L'AVESNOIS

27 Route de Landrecies 59440 AVESNELLES
Capacité d'accueil maxi 20

Vidéo projecteur et écran mobile à prévoir



Certaines formations sont réalisées à l'extérieur de nos locaux : Nos services s'assurent de la conformité des locaux pour l'accueil du public.

DES MODALITES DE FORMATIONS VARIEES

Nous proposons 3 types de formations :

- Présentiel
- FMD
- FOAD

LA FORMATION MIXTE DIGITALE (FMD)

C'est un parcours pédagogique utilisant des modalités de formation présentielles et distancielles variées.

Les temps de formations à distance permettent d'acquérir des connaissances à son rythme et représentent un gain de temps pour les stagiaires. Les stagiaires peuvent aussi rester en contact avec les formateurs et le groupe.

Des échanges en groupe ou avec le formateur et des ressources accessibles à tout moment.

Complémentaires, les temps de formation en présentiel apportent une valeur ajoutée à la formation. Les stagiaires consolident leurs acquis par le biais d'échanges avec le formateur et les autres participants.

Les temps à distance se déroulent sur notre plateforme Agrilearning. Les modalités de connexions et d'utilisation vous sont communiquées en amont de la formation. Une assistance technique est organisée.

LA FORMATION OUVERTE ET/OU à Distance (FOAD)

Nous proposons des formations intégralement à distance également grâce à notre plateforme Agrilearning.

Son adaptabilité est un réel bienfait, car la méthode FOAD s'adapte à tous les emplois du temps et aux obligations personnelles et professionnelles.

Vous avez la possibilité d'accéder au contenu quand vous le souhaitez.

Un formateur expert vous accompagne pour répondre à toutes vos questions. Une assistance technique est organisée.

VOS HORAIRES

LES REPAS

Les horaires de votre formation vous sont communiqués dans la convocation et le programme.

LES HORAIRES

Dans la majorité des cas, les formations démarrent en général entre **9h et 9h30**

Pour se terminer entre **17h et 17h30**

LES REPAS

En formation présentielle, sauf souhait contraire par vous-même ou votre employeur, le déjeuner est pris en commun avec le formateur.

Le déjeuner est à votre charge ou celle de votre employeur.

Il faut vous munir d'un moyen de paiement.

Des pauses sont proposées au cours de la formation.

Conformément à la Loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et aux articles D5211-1 et suivants du Code du Travail, la Chambre d'agriculture du Nord-Pas-De-Calais soutient le développement de l'accessibilité de son offre de formation aux personnes en situation de handicap.

A ce titre, elle est engagée dans une démarche afin de :

- Garantir l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées, pour accéder à la formation et à la qualification,
- Sensibiliser les collaborateurs à l'accueil en formation des personnes handicapées.

Comment ?

- Par le développement de l'accessibilité pédagogique de ses formations ;
- En développant la capacité de ses équipes à organiser la compensation du handicap des personnes en formation, autant que nécessaire ;
- En réorientant les personnes handicapées si la teneur de la formation présente une incompatibilité avec la nature de leur handicap.

Vous avez un handicap et souhaitez une prise en compte de celui-ci dans l'organisation d'une formation des Chambres d'agriculture du Nord-Pas-De-Calais ?
Veuillez contacter la référente handicap formation :

Jeanne HUGUET- 03.62.61.42.06 - 06.75.21.09.80 - jeanne.vanderschooten@npdc.chambagri.fr



moteur



auditif



cognitif



visuel



psychique



maladies
invalidantes

TARIFS

Les frais pédagogiques des formations sont définis au cours de la campagne une fois connues les décisions de prise en charge des fonds d'assurance formation.

AYANT-DROIT VIVEA

0 à 72€ / jour en fonction de la décision des comités mensuels VIVEA.

Le tarif exact est communiqué sur le contrat, le programme et sur demande.

TVA

Le montant des formations est hors TVA

SALARIES RELEVANT d'OCAPIAT

En fonction des stages

FRAIS DIVERS

Les **frais de déplacement** et de **restauration** sont à la charge du participant

Des **frais de dossier** peuvent être facturés.

AUTRES PUBLICS

245 € / jour (tarif 2023)

LES AIDES AU FINANCEMENT DE VOTRE FORMATION

LE CREDIT D'IMPOT FORMATION

Vous êtes chef d'exploitation, votre entreprise est imposée d'après son bénéfice réel, vous pouvez bénéficier du crédit d'impôt formation. Ce crédit rembourse au maximum 40 heures de formation continue au SMIC horaire (11,27 € brut/h au 01/01/23), soit 5,5 jours de formation. A titre d'exemple, pour une formation d'une journée (7 heures), le remboursement est de 78,90 €. Ce montant est doublé jusqu'au 01/01/2024. Si vous n'êtes pas imposable, vous recevrez un virement du montant du crédit calculé. Sont exclues de ce dispositif les entreprises en micro BA ou imposées selon le régime des « micro-entreprises ». Justificatifs à conserver : Votre certificat de réalisation/attestation de présence, la facture de formation acquittée.

LE SERVICE DE REMPLACEMENT

de votre département offre des tarifs avantageux pour des remplacements de journées de formation. Vous pouvez ainsi solliciter un remplacement pour une durée égale à celle de votre stage. Ce remplacement peut être effectué jusqu'à trois mois après la date du stage.

Pour plus de renseignements :

Nord : 03 27 77 31 88 – fdsr.nord@wanadoo.fr

Pas de Calais : 03 21 11 32 82 – sra602@orange.fr

CPF

Sur certaines formations, le Compte Personnel de Formation peut être mobilisé (créateur, repreneur d'entreprise).

DEMANDEUR D'EMPLOI

Prenez contact avec votre conseiller Pôle Emploi pour la prise en charge et l'accord.

LES AIDES AU FINANCEMENT DE VOTRE FORMATION

OCAPIAT POUR LES SALARIES AGRICOLES

Votre employeur cotise à un fonds de formation : OCAPIAT (pour les salariés agricoles), AGEFOS PME, etc.

Votre employeur règle les frais pédagogiques, selon les tarifs « Autres publics », à la Chambre d'agriculture et effectue sa demande de remboursement auprès de son fonds de formation. Certains stages sont agréés au Guide OCAPIAT et sont alors totalement pris en charge par OCAPIAT. L'employeur doit inscrire son salarié sur la plateforme OCAPIAT www.ocapiat.fr au plus tard 7 jours avant le début de la formation.

VIVEA POUR LES AGRICULTEURS/AGRICULTRICES, CONJOINT COLLABORATEUR, AIDE FAMILIAL

Vous réglez chaque année, au travers de vos appels à cotisation de la MSA, une contribution à votre fonds de formation VIVEA. Cette dernière vous permet de bénéficier d'une prise en charge partielle de vos frais de formation qui est directement versée à la Chambre d'agriculture. Chaque contributeur bénéficie d'un montant de prise en charge VIVEA plafonné à 3000 €/an.



Règlement intérieur pour les stagiaires de la formation continue

[Art. L.6352-3 et R.6352.1 à R.6352.15 du Code du Travail]

Article I

Le présent règlement s'applique aux stagiaires participant aux formations organisées par la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais. Dans le cas où les formations sont dispensées dans un autre lieu, ce sont les dispositions réglementaires concernant l'hygiène et la sécurité de ce lieu qui prévalent.

Article II

Les formations se déroulent dans différentes salles de la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais, ou les salles décentralisées de la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais, ou des salles situées en autres lieux que celles citées ci-dessus et précisées lors de l'organisation de la formation et indiquées sur la convocation envoyée aux stagiaires.

Article III

Les stagiaires peuvent accéder aux salles de formation à l'heure indiquée sur le programme qui leur a été remis préalablement, ou éventuellement un quart d'heure avant si la salle concernée est disponible.

Article IV

Les stagiaires sont tenus de se conformer aux horaires de formation indiqués sur le programme, sauf accord avec le formateur responsable de stage.

Article V

En fonction d'intérêts pédagogiques ou d'organisation, les horaires indiqués sur le programme peuvent être modifiés après accord entre les stagiaires et le responsable de stage.

Article VI

Il est interdit de fumer, de vapoter, d'introduire des boissons alcoolisées, des stupéfiants dans les salles de formation. Il est interdit de se présenter aux formations en état d'ébriété.

Article VII

En cas d'incendie ou d'alerte signalée, les stagiaires sont tenus de se conformer aux instructions du formateur responsable de stage ou de toute personne autorisée.

Article VIII

Tout stagiaire présentant un comportement dangereux pour l'ensemble des participants de la formation pourra être exclu temporairement de cette formation. Cette décision sera prise par le Directeur de la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais ou par délégation, par le formateur responsable de la formation.

Article IX

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation et s'en justifier.

Article X

Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émergence au fur et à mesure du déroulement de l'action.

Article XI

La chambre d'Agriculture s'engage à soutenir le développement de l'accessibilité de son offre de formation aux personnes en situation de handicap, le stagiaire doit contacter, au minimum 7 jours avant le début de la formation la référente handicap formation : Jeanne Huguet 03 62 61 42 06.

Article XII

Pendant la formation, les stagiaires sont habituellement couverts par l'assurance de la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais.

Article XIII

Tout comportement délibérément dommageable aux personnes, aux locaux et aux matériels de la part d'un stagiaire engage la responsabilité civile de ce dernier.

Article XIV

Aucune formation dispensée par la Chambre d'Agriculture ne dépassant 500 heures, il n'est pas procédé à l'élection de représentants de stagiaires.

Article XV

La documentation pédagogique remise lors de sessions de formation est protégée par le Code de la propriété intellectuelle et ne peut être utilisée que pour un strict usage personnel.

Article XVI

Un exemplaire du présent règlement est tenu à disposition de chaque stagiaire sur notre site internet. Il est également affiché dans les salles de formation.

Fait à Saint Laurent Blangy, le 27 juillet 2023

Tony ALVES JORGE
Directeur de la chambre d'Agriculture du
Nord-Pas-De-Calais



CONDITIONS GENERALES

> PUBLIC ET PRÉ-REQUIS

Les formations s'adressent en priorité aux exploitant(e)s agricoles, conjoints collaborateurs, aides familiaux, cotisants de solidarité et personnes engagées dans une démarche d'installation (PPP). Elles sont également ouvertes aux salariés agricoles, charge aux employeurs des salariés d'effectuer les démarches nécessaires auprès d'OCAPIAT pour la prise en charge financière de la formation, sauf pour les formations agréées au guide pour lesquelles la prise en charge est totale. Lorsque la formation s'adresse à un public spécifique ou que des pré-requis sont nécessaires, le descriptif le précise.

> ORGANISATION DES FORMATIONS

Les formations démarrent en général entre **9 h et 9 h 30**, pour se terminer entre **17 h et 17 h 30**. Des modifications sont possibles concernant le nom des intervenants, des formateurs, les dates et les lieux. Les personnes apportant leur témoignage ne sont pas systématiquement mentionnées dans la mesure où elles ne sont pas toujours connues au moment de l'édition du carnet.

Toutes les informations nécessaires sont précisées dans le programme envoyé avec la convocation avant l'entrée en formation. Nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure toute formation, notamment en cas d'un nombre insuffisant de participants. Les inscrits sont alors informés dans les plus brefs délais. Les supports pédagogiques sont remis à chaque stagiaire par différents moyens : papier ou numérique. Le règlement intérieur est affiché dans les salles et est disponible sur le site internet et sur demande.

> DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Les tarifs des formations sont définis au cours de la campagne une fois connues les décisions de prise en charge des fonds d'assurance formation selon les règles suivantes :

- Ayant-droit VIVEA : 0 à 70 €/jour en fonction de la décision des comités mensuels VIVEA et sous réserve de validation du consentement requis par VIVEA
- Salariés agricoles relevant du OCAPIAT : en fonction des stages
- Autres publics : 245 €/jour (tarif 2023)
- Les frais de déplacement et de restauration sont à la charge du participant. Des frais de dossier peuvent être demandés.

Le montant des formations est hors champ TVA.

Après instruction des dossiers de formation, un stagiaire peut ne pas apparaître finançable ou financé par Vivéa. Dans ce cas, il est demandé à la personne concernée de fournir une attestation MSA de régularité de situation au regard du fond d'assurance formation qui précise qu'elle est bien à jour de ses cotisations Vivéa. En cas de non-fourniture de l'attestation MSA et/ou de non-éligibilité VIVEA, la Chambre d'agriculture facturera à la personne venue en stage la part Vivéa non perçue + la part ayant-droit VIVEA, soit le prix complet de la formation. Il en est de même si le stagiaire ne valide pas le consentement requis par VIVEA suite à son inscription.

En cas de non-attribution de financement par Vivéa, les Chambres d'agriculture se réservent le droit d'annuler la formation ou de modifier son tarif.

Les informations sur les modalités de remboursement pour la formation des salariés agricoles sont disponibles auprès d'OCAPIAT. La participation à l'ensemble des journées prévues est indispensable. Toute absence du stagiaire doit être signalée à l'organisme de formation. Tout abandon en cours de stage ne donne lieu à aucun remboursement des frais de formation.

> INSCRIPTIONS ET RÈGLEMENT

Les inscriptions se font auprès du contact indiqué, en envoyant bulletin d'inscription et règlement à la Chambre d'agriculture organisatrice.

L'inscription est validée à réception du contrat signé et du règlement par chèque établi à l'ordre de l'Agent comptable de la Chambre d'agriculture organisatrice. En cas d'annulation de stage par l'organisme de formation, les frais d'inscription sont retournés. Inscription possible jusqu'à 48 h avant le début de la formation, sous réserve de place disponible en nous contactant.

En cas de financement par le CPF - Compte Personnel de Formation - l'inscription doit être réalisée au plus tard 15 jours avant le début du stage sur la plateforme Mon Compte Formation. La contractualisation par la plateforme Mon Compte Formation tient lieu de contrat de formation, et les Conditions Générales d'Utilisation de la plateforme s'appliquent.

> MODALITÉS D'ÉVALUATION

En amont de la formation : positionnement de chaque stagiaire avant l'entrée en formation pour les formations qui le nécessitent (perfectionnement, informatique...)

Au cours de la formation : Exercices pratiques, mises en situation de travail, tests, quizz...pour valider l'appropriation et la compréhension de chaque notion abordée en formation par les participants.

En fin de formation : validation des acquis par un questionnaire à compléter par les stagiaires. Dans le cas de formations délivrant un certificat (Certiphyto, SST...), chaque stagiaire est évalué : test, quizz, mise en pratique...Une évaluation à froid est effectuée pour les formations supérieures à 14h.

> VALIDATION DE LA FORMATION

Une attestation de fin de formation stipulant le thème, la durée et les dates est envoyée à l'issue de la formation à chaque participant, ainsi qu'une facture.

> FINANCEURS

Les stages sont généralement financés par VIVEA. D'autres financeurs peuvent intervenir : fonds européens, OCAPIAT, Chambres d'agriculture des Hauts-de-France, Pôle emploi, Conseil régional ... Ces conditions générales s'appliquent pour toute formation organisée sur la campagne 2022-2023. Elles peuvent évoluer en cours de campagne, elles sont alors publiées à jour sur www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr/se-former

> MODALITÉS PARTICULIÈRES

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent handicap du département organisateur afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation souhaitée.

Référente handicap : Sophie COUTELLE : 03 44 11 44 54

SECURITE

SECURITE DES LOCAUX

En cas d'incendie ou alerte incendie, le personnel de la Chambre d'agriculture est informé des consignes de sécurité.

Plusieurs plans d'évacuation existent et sont affichés dans les locaux.

Une liste des délégués sécurité est en place.

Le dernier exercice d'évacuation a été organisé le 23 septembre 2022.

Merci de suivre les indications qui vous seront données par les agents de la Chambre d'agriculture.



SECURITE

La Chambre d'agriculture est équipée d'un défibrillateur situé au niveau de l'accueil de la Cité de l'agriculture.

Une liste de collaborateurs Sauveteurs Secouristes est régulièrement affichée dans nos locaux.



LE PROTOCOLE D'ACCUEIL Covid (en fonction du contexte sanitaire)

Pour participer aux formations dans nos locaux, **le pass sanitaire n'est pas requis.**

En revanche, les gestes barrières doivent absolument être respectés en fonction du contexte sanitaire :



Port du masque durant toute la durée de votre présence dans les locaux



Gel hydro alcoolique à l'entrée du bâtiment et en salle formation/Lavage des mains



Respect des distances entre les personnes



Si vous êtes pas vaccinés, nous vous recommandons de réaliser un test la veille de votre venue et de ne venir que si celui-ci est négatif



Les repas se prennent obligatoirement à l'extérieur de nos locaux.



**Vous êtes exploitant, conjoint(e)
collaborateur, cotisant solidaire,
aide familial ou salarié agricole,
la formation est pour vous !**

1

POURQUOI ?

- **améliorer** les performances économiques de votre exploitation
- **maîtriser** de nouvelles techniques
- **accéder** à des informations issues des études et essais locaux
- **accéder** à une offre variée de formations
- **bénéficier** du professionnalisme du 1^{er} acteur de la formation des actifs agricoles
- **mettre en pratique** facilement vos acquis sur votre exploitation

2

COMMENT ?

Sélectionnez les formations dans le catalogue, puis :



- **Rendez-vous sur**
www.hautsdefrance.chambre-agriculture.fr/formation-agricole
et cliquez sur « Inscrivez-vous » dans la fiche du stage



- **Retournez le bulletin d'inscription** p 88 à la Chambre d'agriculture organisatrice du stage



- **Contactez-nous par téléphone.**
Retrouvez nos coordonnées au dos du catalogue.